

COMMUNE D'AYHERRE

PERMIS de CONSTRUIRE
UNE MAISON INDIVIDUELLE OU SES ANNEXES
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n°2016-

Demande déposée le 27/10/2016

N° PC 64 086 16B0016

Par : Madame AYCAGUER Elisabeth
Monsieur ETCHARREN Bénat

Demeurant à : CHEMIN LAURENTZENIA QRT PAXKOENIA
64240 HASPARREN

Pour : MAISON INDIVIDUELLE

Sur un terrain sis : GAINEKO PLAZA
Référence cadastrale : A 1295, A 1298

Destination : HABITATION
Surface de plancher créée: 118.40 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/06/2013 et mis à jour le 22/12/2014,
Vu le règlement de la zone UBa,

Vu l'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif délivrée par le syndicat Adour Ursuia gestionnaire de l'assainissement non collectif en date du 18/11/2016,
Vu l'avis favorable d'ERDF en date du 14 novembre 2016,
Vu l'avis favorable du syndicat AEP ARBEROUE, gestionnaire de l'eau potable en date du 10 novembre 2016,

ARRETE

Article 1: La demande de permis de construire est accordée.

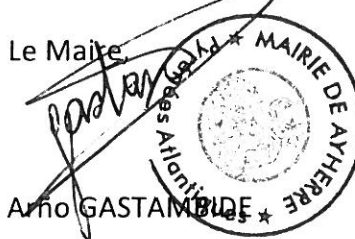
Article 2: Le projet a été instruit avec une puissance de 12kVa monophasé.

Reçu notification du present arrêté
le 24-11-2016

AYHERRE, le 22/11/2016

Le Maire

Arno GASTAMBLE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 24-11-2016

Envoi Contrôle de légalité le 24-11-2016

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet, lorsque la décision est délivrée au nom de l'État. Cette démarche